De la justice sociale à la justice spatiale.

Un itinéraire interdisciplinaire pour penser les inégalités.

Par Karine Ginisty

Maputo offre un cadre de recherche stimulant pour penser la dimension spatiale de la justice sociale. Cette ville a été marquée par différentes politiques publiques et projets de développement, dont l'objectif était de corriger la dualité urbaine héritée de la colonisation. Ainsi, la période socialiste des années 1970-1980, ou encore celle des Objectifs du Millénaire[1] pour le Développement, des années 2000, constituent des moments propices pour comprendre la construction des catégories de l'action publique à Maputo. Le projet d'étudier la production de la justice spatiale, ses pratiques, ses significations et ses enjeux, dans cette ville, constitue néanmoins une recherche en marge de la théorisation de la justice sociale. Élaborées dans les contextes européens et nord-américains, les théories de la justice sociale concernent peu les pays du Sud, aux démocraties récentes, voire hybrides (Rawls 1971) (Young 2011) (Walzer 1991) (Fraser 2005) (Sen 2010) (Nussbaum 2012) (Dabène, Geisser et Massardier 2008). La démocratie est présentée comme un prérequis pour établir une société plus juste, et représente également son horizon. La littérature est ainsi centrée sur les sociétés démocratiques et, en particulier, leurs institutions, qui demeurent à l'épreuve de la pluralité des conceptions de la justice sociale et de leur conciliation – distributive, procédurale, reconnaissance (Rawls 1971) (Sen 2010) (Fraser 2005). Dans cette perspective, Maputo appartient aux espaces non étudiés pour comprendre et théoriser la justice sociale. L'interdisciplinarité de cette recherche a donc peu à voir avec l'identification de points d'intersection entre des disciplines et leurs terrains respectifs, qui tendent trop souvent à s'ignorer (Scherer 1992) (Christ et Nicodeme 2013). L'interdisciplinarité de cette recherche est plutôt le résultat d'un terrain exploratoire pour problématiser la justice spatiale dans un contexte politique autoritaire et post-colonial. L'étude de cas des inégalités d'accès à deux services urbains – la fourniture d'eau potable et le ramassage des déchets ménagers – a été choisie pour construire le terrain à Maputo.

L'interdisciplinarité s'est redessinée à plusieurs reprises sur le terrain. En 2007, lors de la fabrique du projet de recherche sur la justice spatiale à Maputo, il s'agissait d'identifier les apports de la philosophie politique pour analyser les inégalités spatiales dans une ville post-coloniale. La géographie disposait déjà de travaux sur la transposition des théories de la justice sociale pour comprendre l'inégalité spatiale (Harvey 1973) (Reynaud 1981) (Bret 2000). Ces travaux se concentraient essentiellement sur les approches distributives de la justice sociale, dénotant l'influence de la pensée de John Rawls en géographie [2] (Rawls 1971) (Gervais Lambony et Dufaux, 2010). Le choix des services urbains pour étudier la justice spatiale à Maputo visait à inscrire la recherche dans cette littérature. La structure urbaine duale de Maputo expose encore aujourd'hui la frontière qui séparait l'ancienne municipalité coloniale, bien dotée en infrastructures et services publics, de sa périphérie, mal équipée et desservie. En outre, le choix de problématiser la recherche sur la distribution des services urbains, entre ces deux espaces, semblait pertinent au regard de l'action publique locale, construite sur un objectif d'extension de la couverture de services depuis la seconde moitié des années 2000. Le terrain m'amena toutefois à entretenir une relation distanciée à l'égard des approches distributives de la justice spatiale. En effet, l'absence d'espaces publics conçus comme des lieux où se donnent à voir la construction de problèmes publics (arènes et forums publics), et plus largement les débats et les conflits sociaux qui animent les scènes publiques (presse, médias, réunions publiques, etc.), a conduit à s'intéresser à d'autres appareillages méthodologiques et théoriques (Bongrand et Laborier 2005). En raison de la permanence de pratiques de pouvoir autoritaires, l'espace public n'est pas, à Maputo, cette sphère d'échanges et de débats, accessible de différents lieux, dans laquelle le chercheur peut prendre connaissance de la construction ou la défense de projets, de valeurs ou d'attentes de justice spatiale dans une société (Quéré 1992). Au Mozambique, l'émergence d'un espace public mettant en scène une pluralité d'acteurs et de points de vue, notamment sur la justice sociale et spatiale, demeure tributaire d'un changement de rationalité politique. En dépit de réformes de démocratisation, l'exercice du pouvoir au Mozambique est caractérisé par une hybridité politique (Dabène, Geisser et Massardier 2008, p. 10). L'hybridité politique apparaît dans les contextes de transition de régime

politique ; elle se manifeste par la résistance de certains acteurs politiques à transformer leur exercice du pouvoir, en vue d'ériger une société démocratique (Garreton 1987). Au Maputo, ce phénomène est particulièrement visible depuis les réformes de la décentralisation, de la fin des années 1990, et les programmes de la « bonne » gouvernance imposés par les bailleurs de fonds. La tenue d'élections locales et la mise en place d'échelles de pouvoir décentralisées ont conduit à un resserrement du contrôle partisan des positions de pouvoir et des lieux de construction de publics (Ginisty et Vivet, 2012). La mutation des espaces partisans en espaces publics, ainsi que l'ouverture des institutions, à des acteurs recrutés ou invités à collaborer en dehors des jeux d'allégeance partisane, demeure un enjeu de la démocratisation de la société mozambicaine. Dans cette perspective, il s'agissait d'entretenir une distance critique avec les espaces dits publics et de privilégier une étude du quotidien des acteurs confrontés aux inégalités d'accès aux services urbains, que ce soit celui des acteurs des institutions en charge de la fourniture des services ou les habitants de Maputo (Ginisty 2014). Placer la focale sur la vie quotidienne et identifier les expériences de justice ou d'injustice spatiale m'a conduit à emprunter des outils méthodologiques à la sociologie, tels que la notion de référentiel de l'action publique. Le référentiel correspond à un « cadre cognitif » ou d'interprétation du monde, produit ou adopté par un groupe d'acteurs, mobilisé pour examiner collectivement une situation problématique et discuter de sa résolution (Muller, 2000). Cet outil analytique a structuré un questionnement sur le rapport des agents publics à la justice spatiale dans un contexte politique hybride. Plus largement, sur le terrain, s'est posée la question de comprendre comment l'autoritarisme, à Maputo, interfère dans la construction des registres de légitimation, des normes et des enjeux de la justice spatiale. Écartée des théories sur la justice sociale, l'analyse de l'autoritarisme fait défaut pour comprendre aussi bien la reproduction des injustices spatiales que les moments par lesquels se forment des projets de société plus juste au Mozambique. Associée à un défaut de démocratie ou à ses imperfections, l'injustice est bien trop souvent le fruit d'institutions ou de processus de décision qui n'ont pas été conçus selon des principes de justice sociale, ou qui y dérogent (Rawls 1971) (Renaut 2013). Les approches procédurales de la justice sociale pointent les conséquences du partage inéquitable du pouvoir de décision, de l'inégale

considération des points de vue ou encore des capabilités ; elles défendent la nécessité de penser la justice sociale de manière plurielle (Young 2011) (Walzer 1991) (Sen 2010). Si ces travaux ont permis de dépasser les approches universalistes, institutionnalistes et contractuelles de la justice sociale, ils tendent toutefois à confiner l'analyse de la domination et de l'oppression aux lieux de traduction légitimes des expériences de l'injustice – les arènes, l'espace public, les institutions.

Cette recherche s'appuie sur l'étude de la vie quotidienne des acteurs qui sont confrontés aux inégalités urbaines, dans les institutions en charge des services urbains comme dans les quartiers démunis en infrastructures. La construction du terrain se détourne d'un projet normatif sur le caractère juste ou injuste de la matérialité de l'espace urbain. Le refus de construire une grille de lecture du juste et de l'injuste à Maputo traduit une mise à distance des approches distributives de la justice sociale, qui se focalisent sur la matérialité de l'espace, au détriment des autres dimensions de l'espace (Lefebvre 1974). Dans cette perspective, le recours à une approche interdisciplinaire a soutenu la reconsidération de l'espace vécu pour penser les inégalités spatiales et leur rôle dans la formation des sentiments d'injustice. Par espace vécu, j'entends m'intéresser à la manière dont la matérialité de l'espace est perçue par les habitants du *Suburbio*, et comment ces représentations interviennent dans la construction de leurs pratiques quotidiennes des services urbains (Frémont 1976). Cette attention sur la manière dont les acteurs vivent au quotidien les difficultés d'accès aux services urbains renvoie à la nécessité de se détourner de la justice spatiale en tant qu'objet de l'espace public. Ainsi, l'interdisciplinarité de cette thèse répondait, en premier lieu, aux difficultés rencontrées par le choix de la distribution des services urbains pour penser la justice spatiale à Maputo. Cette interdisciplinarité a soutenu la construction d'une scène d'entretien qui a rendu visibles les pratiques et les discours des acteurs qui agissent sur les inégalités urbaines, en répondent ou les vivent au quotidien. Le travail de terrain a donc permis dans un second temps de problématiser autrement la justice sociale ou spatiale dans une ville du Sud (Gervais-Lambony et al. 2014).

La justice sociale pour penser une distribution inégale des biens dans la ville.

Maputo semble une ville du Sud comme les autres. À l'instar des villes post-coloniales, cette ville est structurée par un schème d'urbanisation duale. La *Cidade*[3], identifiable par son urbanisme européen et sa concentration des attributs de la centralité, contraste avec le *Suburbio*[4], caractérisé par une urbanisation informelle et son déficit d'équipements publics. Les politiques menées par l'État-FRELIMO[5], régime à Parti unique, et socialiste, de 1975-1989, pour supprimer les marques de la colonisation au Mozambique n'ont pas transformé le paysage urbain. La dichotomie urbaine entre la *Cidade* et le *Suburbio* demeure et tend à placer dans l'oubli la lutte du FRELIMO pour une ville plus juste. Ainsi, le taux de couverture de la population à l'eau potable, inférieur à 40% dans le *Suburbio* en 2007, oriente les premiers pas de terrain et conforte le choix d'une approche distributive de la justice spatiale. Les héritages de l'encadrement politique de la vie quotidienne au nom de la révolution en ville sont, quant à eux, délaissés (Ginisty 2014, p. 55). L'approche distributive de la justice spatiale s'articule alors aisément à des grilles de lecture de l'urbain désormais globales (Sassen 2009) (Jaglin 2005) (Baron et Peyroux 2011) (Swyngedouw 2004).

Identifier les inégalités : des biens qui séparent spatialement et socialement les groupes dans la ville.

La première grille de lecture des inégalités urbaines à Maputo prit forme à la fin de l'année 2007. Elle s'appuyait sur l'analyse des différentes phases de l'urbanisation de Maputo depuis sa formation (Lachartre 2000). La dualisation de l'espace urbain durant la colonisation, les politiques socialistes de la seconde moitié des années 1970, puis l'explosion urbaine des années 1980 représentent trois moments-clés de la formation urbaine de Maputo. Ces moments sont indissociables de la construction d'une lecture matérialiste de l'espace urbain. Dans les années 1970, intellectuels et militants pro-indépendantistes, regroupés autour du FRELIMO, se sont attachés à dénoncer la naturalisation de la séparation entre blancs et noirs dans l'accès à la ville. Le FRELIMO, formation

politique qui obtint l'indépendance et prit la tête de l'État en juin 1975, se proposa de supprimer les formes spatiales prises par le colonialisme à Maputo. Selon une doctrine politique marxiste-léniniste, il s'agissait de placer la production matérielle de l'espace urbain en dehors du circuit de production et d'accumulation du capital (Machel 1975). La neutralisation de l'emprise de la bourgeoisie blanche sur la production de la ville s'est traduite par la promotion de principes égalitaristes : nationalisation de la terre, création d'un parc immobilier public et locatif, quasi-gratuité des services et des équipements publics, ainsi que des bons alimentaires pour les produits de première nécessité. L'accessibilité des ressources urbaines devait permettre une répartition de la population, indépendamment de son profil social et racial. Cependant, dans le contexte de la guerre civile (1977-1992), l'État ne put étendre la couverture des équipements publics dans le *Suburbio*, ni enrayer sa dégradation sous l'effet des fortes densités. La « lutte » du FRELIMO pour une ville plus juste eut finalement peu d'influence sur la structure urbaine des inégalités d'accès aux services publics. Les conséquences de cet échec, et son oubli orchestré par le Parti, se devaient d'être intégrés à une étude sur la justice spatiale à Maputo.

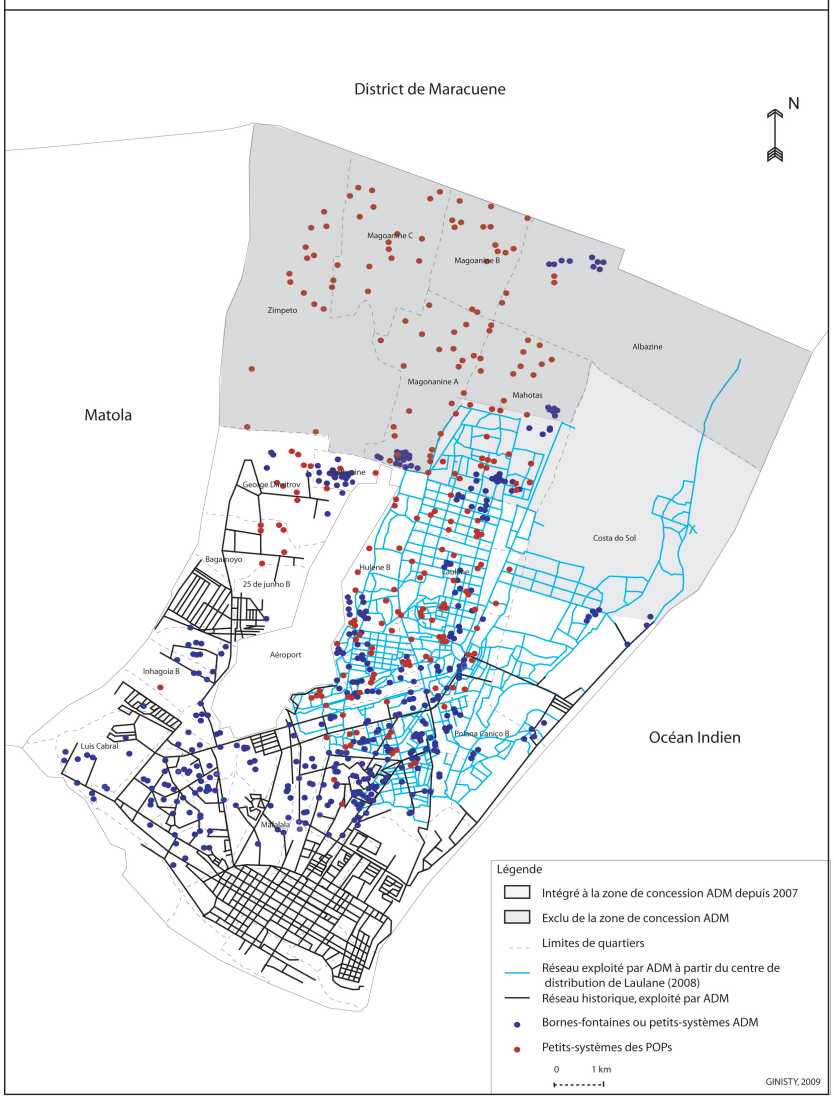
La problématisation des enjeux de justice spatiale autour de la dichotomie urbaine semblait d'autant plus pertinente qu'elle permettait d'interroger le rapport des acteurs de l'action publique aux discours et aux expériences politiques antérieurs. La matérialité de l'espace urbain a nourri un univers de sens politique, mobilisé aussi bien dans la fabrique de la mémoire de l'oppression colonialiste que dans la légitimation du régime à Parti unique, et socialiste, de l'indépendance. Le recours à la théorie marxiste pour qualifier les inégalités spatiales injustes a toutefois été abandonné à la fin des années 1980, sans que les pouvoirs publics proposent une autre lecture des inégalités urbaines. Dans la seconde moitié des années 2000, le paradigme de l'accessibilité des équipements publics a, quoi qu'il en soit, été remobilisé dans le cadre de la conduite de deux projets de développement, le MWSP[6] et le projet AGRESU[7] . Dans le cadre de ces projets, il s'agissait de doter le *Suburbio* de services publics en mettant en place des dispositifs permettant de traiter différemment les espaces au sein de la ville, la spatialisation et la territorialisation (Jaglin 2005). Ainsi, en 2007, l'étude de la spatialisation et de la territorialisation apparaissaient pertinentes pour construire un terrain de recherche sur la justice spatiale. Les

projets de développement achevés, les frontières entre la *Cidade* et la première ceinture urbaine du *Suburbio* se sont, en partie, estompées. La structuration duale de l'espace urbain a laissé place à une configuration tripartite de ces services urbains. Cette transformation majeure de la structure urbaine devait donc constituer l'objet central de l'étude de l'action publique et des expériences citadines concernant la justice spatiale.

Agir sur la distribution des inégalités, un acte de justice spatiale ?

Il s'agissait d'identifier les registres de justification de l'action publique, deux décennies après l'abandon de la doctrine socialiste. Agir sur la structure des inégalités d'accès à ces services répondait-il à un principe de réparation des injustices du colonialisme, ou de reconnaissance d'un droit à la ville (Lefebvre 1968) ? Cette question impliquait de comprendre le rapport des acteurs de l'action publique aux inégalités d'accès aux services urbains. À la suite d'un recueil de données auprès des institutions, la cartographie réalisée par le chercheur démontra de la prégnance de la dialectique du « plein » et du « vide » pour aborder les inégalités d'accès aux services urbains au sein de l'action publique (voir carte ci-dessous, pour l'eau potable). Cependant, catégoriser une inégalité revient-il à identifier les injustices spatiales vécues, et à nous renseigner sur les pratiques sociales et politiques qui les constituent ?

Carte 1 : réseau ADM et localisation des POPs à Maputo



Légende : sur cette carte figurent les dispositifs techniques d'approvisionnement en eau, en 2010. Le réseau en noir est le réseau d'adduction d'eau, hérité de la colonisation et qui a fait l'objet, à l'indépendance, d'extensions mineures. Il faut attendre 2008, dans le cadre du MWSP, pour qu'une extension de ce même réseau soit réalisée (en bleu clair sur la carte), et permette une couverture de 38 % à 70 % du territoire (Ginisty 2009) (cliquer dessus pour agrandir).

Confronter les inégalités spatiales identifiées et les sentiments d'injustice associés aux inégalités d'accès aux services urbains soulève des enjeux méthodologiques, en l'absence de revendication collective ou de contestation sociale. Deux pistes de recherche se sont dessinées, pour contourner la nécessité de travailler à partir de l'espace public. La première concerne la réappropriation locale des actions développementalistes à l'échelle municipale, par les élus et les agents publics. Elle invite à étudier les processus de construction de l'action publique et ses référentiels (Muller et Surel 1998) (Bongrand et Laborier 2005). La seconde renvoie à la réception locale de l'action publique ; elle place la focale sur les expériences et les sentiments d'injustice des citadins. Ces deux pistes de recherche devaient, par ailleurs, permettre de statuer sur la nature du silence qui prévalait dans l'espace public apparent. Il s'agissait de savoir si l'absence de débat public ou de contestation sociale à propos de la reconfiguration des inégalités urbaines était un critère de la réussite de l'action publique engagée, ou la marque d'un pouvoir autoritaire. L'hypothèse que la reconfiguration de la structure des inégalités urbaines peut répondre aux injustices ressenties signifie l'existence d'un consensus public autour d'une conception distributive de la justice spatiale. Aucune trace n'en subsistait. Par exemple, les documents du projet MWSP exposaient seulement le discours développementaliste véhiculé par les bailleurs de fonds. Lancé en 2006, le projet avait pour objectif d'atteindre un des Objectifs du Développement pour le Millénaire – plus de 65 % de la population urbaine avec un accès à l'eau potable d'ici 2015 (Ginisty 2009). Il ne comportait aucune référence à la justice spatiale, que ce soit sous l'angle de la réparation historique ou de principes universalistes. À Maputo comme ailleurs, le discours sur le développement appartient à un registre discursif techniciste ; il est dépolitisé et élaboré en dehors du contexte mozambicain. La production de la matérialité de la ville structure et reflète, pourtant, des rapports sociaux de pouvoir, qui peuvent se traduire par la défense de conceptions de justice sociale ou spatiale différentes, voire divergentes (Young 2011) (Walzer 1991). Il n'existe pas de mode d'accès aux services publics juste en soi. Par exemple, la matérialité du service d'eau potable promue par le MWSP est celle d'un réseau d'adduction d'eau potable géré par un partenariat public-privé, et non celle des forages privés ou celle des bornes-fontaines qui existent également à Maputo. Le MSWP correspond donc à

un choix technique qui masque celui de l'uniformisation des modes d'accès à l'eau potable. L'imposition d'une seule modalité technique pour obtenir de l'eau potable s'accompagne, par ailleurs, de la hausse des tarifs de l'eau et d'un refus de réguler les offres privées dans les zones de non couverture du partenariat public-privé. Le choix technique du réseau d'adduction d'eau a, par conséquent, participé à légitimer la marchandisation du service public, la disparition des autres modes de fourniture d'eau potable, ainsi que l'existence d'une fragmentation urbaine entre la zone couverte par le partenariat public-privé et celle au-delà. Ainsi, les habitants ont été amenés à revoir leurs pratiques quotidiennes pour obtenir de l'eau potable. La consultation publique des habitants n'a pourtant figuré dans aucun agenda institutionnel entre 2006 et 2009, période de mise en œuvre du projet sur le terrain. Dans cette perspective, conclure à un acte de justice spatiale signifierait une justice spatiale importée, mise en œuvre sans la tenue préalable d'un débat public concernant les biens à distribuer, la manière de les distribuer et les conditions pour y parvenir.

Les deux pistes de recherche ont soutenu un tournant interdisciplinaire permettant d'éviter l'écueil de l'analyse surplombante de la transformation des inégalités urbaines, réalisée avec le seul concours des théories de la justice sociale. Ainsi, pour le projet AGRESU, le terrain construit autour de la notion de référentiel de l'action publique a rendu visible le débat sur la justice spatiale et les tensions politiques qui l'ont structuré. Le débat s'est, en effet, révélé confiné aux coulisses de l'action publique municipale, inaccessibles pour le public. Les documents officiels reprenaient la rhétorique du développement, à l'instar du MWSP. Les inégalités dans la collecte des déchets ménagers étaient un enjeu technique, en l'occurrence de fiscalité publique. Il s'agissait de transférer à la municipalité la capacité technique de fournir un service public, dans le cadre plus large de la décentralisation, et non de promouvoir la justice spatiale. Malgré son discours a-politique, le projet AGRESU suscita des tensions partisanes autour des manières de gouverner. La volonté politique de fournir un service public dans le *Suburbio*, avec la contribution fiscale des plus riches, se heurta aux pratiques de l'assemblée municipale, détournée au profit des élites urbaines. Dans le cadre de ces rapports de force, qui se figèrent entre l'exécutif et l'assemblée de la municipalité, conduire un projet au nom de la justice spatiale fut perçu, au sein du FRELIMO, comme une tentative d'autonomie politique

illégitime d'un de ses groupes au pouvoir (Ginisty 2014, p. 93). Défendre une action de justice spatiale à Maputo représentait, en revanche, pour les agents publics et le Maire, la fin d'une action publique détournée de ses publics. Dans ce conflit, la mobilisation de la notion de justice spatiale remit en jeu l'identité politique du FRELIMO, et permit à un petit groupe d'agents publics de la municipalité de mettre en place une taxe publique pour financer un service public dans le *Suburbio*. Le confinement de la problématique du juste et de l'injuste aux coulisses de l'action publique a été mis en lumière par l'intégration d'outils conceptuels de sociologie de l'action publique dans la fabrique des entretiens avec les élus et les agents publics. Les documents des projets de développement et de planification urbaine relèvent d'une mise en récit d'une construction collective, que peu d'agents publics ou d'élus maitrisent de bout en bout. Par-delà les enjeux de légitimation de l'action publique, ces récits sont faits d'omissions concernant les clivages et les doutes sur le sens à donner à l'action, ainsi que les pratiques à adopter. En intégrant la notion de référentiel, les entretiens avec les agents publics concernaient plus le sens de leurs pratiques quotidiennes que leur interprétation des inégalités matérielles et l'impact de l'action publique sur l'espace vécu des citadins. Cette mise en retrait de l'espace, matériel, pratique et perçu a été faite au profit d'une approche plus sociologique et politique des lieux où se produisent les normes qui régissent la matérialité de l'espace. Sans ce travail spécifique, l'analyse du projet AGRESU aurait mené à des conclusions semblables au projet MWSP : le discours développementaliste ne fait l'objet d'aucune forme de réappropriation politique locale ni de contestation sociale. La réflexion sur la justice spatiale aurait été menée de manière surplombante par le chercheur, sans convoquer les acteurs en place, à l'aide des théories universalistes de la justice sociale.

L'étude des référentiels de l'action publique a mis en évidence la place de la justice spatiale dans la construction du sens et des pratiques de l'action publique à Maputo. Le recours à une notion de sociologie de l'action publique pour comprendre les débats et les rapports de force qui se forment autour la notion de justice spatiale illustre l'apport de l'interdisciplinarité sur le terrain. Il s'agissait désormais d'étudier la quotidienneté des acteurs qui mobilisent le registre de la justice et de l'injustice spatiale, et non de statuer sur le caractère juste de la matérialité de l'espace urbain. Ce changement d'approche de la justice spatiale

renvoie également à la seconde piste de recherche, sur la réception locale de l'action publique menée au nom du développement. Dans le *Suburbio*, le terrain a été centré sur l'espace vécu des citadins. Cette démarche a nourri une distanciation vis-à-vis de la manière de penser les inégalités en géographie. Ainsi, l'accessibilité des équipements, leur régulation (public/privé) et la fragmentation spatiale de l'offre de services se sont révélées être des entrées peu pertinentes pour aborder la formation des sentiments d'injustice. Se détourner de l'analyse des dispositifs techniques qui soutiennent la distribution des services publics, et de la comparaison des espaces dans la ville, a conduit à explorer d'autres questionnements sur la matérialité de la ville et ses liens avec la justice spatiale.

La justice et l'injustice comme expérience politique de l'espace.

Les référentiels représentent à la fois un outil analytique et un objet de la sociologie de l'action publique. À Maputo, leur étude renseigna sur la réappropriation d'un projet de développement par les élus et les agents publics, autour d'enjeux de justice spatiale entre la *Cidade* et le *Suburbio*. Ce résultat de terrain confirma le refus de publicisation de l'action publique locale, progressiste, tournée vers la réduction des inégalités urbaines. Le confinement du débat politique sur ce qui est juste ou injuste en ville au sein de la municipalité interrogeait alors les possibilités d'expression publique des citadins. Dans un contexte autoritaire, le silence d'un groupe social dans l'espace public peut s'apparenter à ce qu'Iris Marion Young nomme un des « visages de l'oppression » (Young 2011). À Maputo, si aucun dispositif de terreur politique n'est observé, exprimer son sentiment d'injustice est pourtant confiné à la seule sphère de l'intime. Pour construire cette seconde piste de recherche, j'ai adopté une approche lefebvrienne de l'espace, qui considère à hauteur égale et de façon enchevêtrée la matérialité, les représentations et les pratiques de l'espace (Lefebvre 1974). Ainsi, entre 2008 et 2010, deux cents entretiens ont été menés sur les pratiques des services urbains, en mettant en lumière les trajectoires spatiales et sociales depuis la naissance, les types d'accès aux services urbains expérimentés, les pratiques d'accès aux services urbains, la perception des

inégalités ou encore le rapport à l'État et ses institutions.

Vivre l'inégalité au quotidien ou ressentir l'injustice.

Le travail de terrain avec les citadins, effectué dans sept quartiers du *Suburbio*[8], visait à identifier l'impact des inégalités spatiales sur la vie quotidienne. Une trentaine d'entretiens qualitatifs par quartier ont porté sur les modes d'accès aux services urbains et les rapports entretenus avec les institutions et les figures politiques impliquées – État, autorités locales, entreprises. Les premières conclusions furent analogues à celles conduites sur d'autres villes du Sud (Hugon 2007) (Jaglin 2013). Ainsi, la majeure partie de la population ne dispose pas des ressources monétaires nécessaires à un raccordement conventionnel au réseau, et obtient de l'eau potable de manière informelle. La norme est de procéder à un arrangement informel et précaire avec un voisin qui dispose d'un raccordement à domicile. Cependant, le prix au mètre cube s'avère entre deux à cinq fois plus élevé que celui d'un abonnement à domicile, les risques sanitaires y sont plus élevés et les habitants dépendent de rapports sociaux de voisinage pour pérenniser leur arrangement avec leur revendeur (Ginisty 2014, p. 227). Dans ce contexte, le fait d'habiter dans une zone bien desservie ou non par le réseau d'adduction d'eau d'*Águas de Moçambique*[9] (en noir et bleu clair sur la carte) influe peu sur la formation des sentiments d'injustice (voir carte). Au début de ce travail, la lecture matérielle, statique et cartographique des inégalités entravait la recherche sur les sentiments d'injustice spatiale. Les prix élevés de l'eau, les préjudices sur la santé ou encore la pénibilité de l'accès aux services urbains font partie intégrante des normes de la quotidienneté dans le *Suburbio*. Ces réalités n'étaient pas considérées comme injustes en soi.

Une approche surplombante des inégalités spatiales, et centrée sur l'accessibilité des services, tend à dissocier la matérialité des biens distribués des pratiques et des significations qui la constituent. Ceci est d'autant plus problématique que la spatialisation des inégalités entre le *Suburbio* et la *Cidade* ne structure aucun sentiment d'injustice à Maputo, alors que les pratiques sociales développées autour de l'achat d'eau potable entre revendeurs et acheteurs éclairent la formation des sentiments d'injustice. L'ethnographie des 200 habitants du *Suburbio* avait pour objectif de mieux cerner leurs trajectoires

sociales et spatiales, leurs pratiques quotidiennes pour accéder ou revendre l'eau potable, ainsi que leurs expériences des institutions et du politique à l'échelle locale. Ainsi, la réalisation de portraits de vie a permis d'identifier les expériences de la vie quotidienne à l'origine de sentiments d'injustice spatiale.

K., 53 ans, femme au foyer, quartier de Mafalala, Maputo :

« Je peux dire que ce n'est pas normal, mais où est-ce que je vais le trouver le normal ? La normalité ça serait d'avoir son eau, mais il n'y a pas d'argent. Le droit de chacun serait d'avoir l'eau du gouvernement. Mais comme nous ne l'avons pas, c'est bien une faveur que nous nous faisons, entre nous. Que la personne dorme ou qu'elle ne soit pas là, on doit attendre dehors. Il y a des horaires, parce qu'ADM (Águas de Moçambique) ne permet pas la vente. Et quand l'heure arrive, tu dois rentrer chez toi. »

B., 27 ans, étudiant, quartier de Mafalala, Maputo :

« Au sein de la ville chaque maison devrait être équipée de l'eau potable, comme l'électricité, parce que ça relève de ce qui est prioritaire, mais ce n'est pas ce qui arrive. Et regarde les conséquences de tout ceci : ils te trouvent à obtenir l'eau chez le voisin et le voisin reçoit une amende. […] Il y a une grande injustice parce qu'ADM ne rend pas accessible l'eau pour les habitants, mais ceux qui ont l'eau et qui aident sont pénalisés. […] C'est bien une injustice. […] En vérité, jamais je n'ai parlé au chef de Quarteirão[10] et aux autres habitants de ces injustices[11]. Nous parlons entre nous, discutons entre amis, parce que ce sont des sujets… Voyez-vous, quand les gens sont au fond du trou, ils se lamentent ; il y a beaucoup d'injustices qui se produisent mais que faire ? À qui le crier ? Qui appeler au secours ? Il n'y a que parler, et rien à en espérer. Si le chef pouvait faire quelque chose, il ne supporterait pas cette situation pour lui-même. Après, il ne va pas exiger le bien pour une autre personne alors que lui-même est dans une situation délicate. C'est à lui de dire « je ne peux pas supporter de vivre ça » ! »

L'intégration d'une conception lefebvrienne de l'espace pour construire le terrain a abouti à une scène d'entretien qui place les citadins dans l'exercice de catégoriser le juste et l'injuste dans leur vie quotidienne. Les récits de vie se

substituent alors à une analyse surplombante de l'espace qui mobiliserait des normes et des principes de justice spatiale. Ainsi, K., 53 ans, femme au foyer et illettrée et B., 27 ans, étudiant en ingénierie civile, résidants du quartier de Mafalala et sans raccordement à domicile, se sont exprimés en entretien sur la nature juste ou injuste des pratiques quotidiennes pour accéder à l'eau. Cependant, l'exercice de la catégorisation, propre à la scène d'entretien, reflète peu le rapport à l'inégalité et à l'injustice dans la vie quotidienne (Ginisty 2014, p. 213). Les familles de K. et B. vivent dans la précarité pour la satisfaction de leurs besoins en eau ; l'arrangement avec leur vendeur informel d'eau potable peut être rompu d'un jour à l'autre en raison du caractère interdit de la revente en eau potable par des particuliers. Cette règle, dictée par le partenariat public-privé, est à la source de nombre sentiments d'injustice. Néanmoins, construire un discours sur l'injustice semblait difficile pour les citadins, en l'absence d'une identification du sens pratique de l'énonciation du juste et de l'injuste. En effet, peu ont l'habitude de catégoriser le juste et l'injuste et de partager leur expérience quotidienne en ces termes avec leur entourage familial, amical ou professionnel. Le sens de ressentir ou de dire l'injustice a été interrogé à une échelle où l'expression individuelle et collective n'offre aucune perspective ou horizon autre que celui du fichage politique et des formes d'ostracisme organisées par le Parti. Ainsi, les scènes d'entretien révèlent le confinement des sentiments d'injustice à la sphère de l'intime, et s'accompagnent d'une interrogation sur le sens de catégoriser ou de ressentir l'injustice. Comment vivre les inégalités lorsque fait défaut la perspective d'un horizon urbain plus juste (Ginisty 2014, p. 240) ?

S'intéresser à l'inégalité à l'échelle de l'espace vécu renseigne sur la formation des sentiments d'injustice. Ainsi, le fait de ressentir une injustice ne concerne ni la distribution des infrastructures, ni leur accessibilité physique ou économique. En revanche, dans un contexte de forte précarité et d'absence d'alternative technique pour accéder à la ressource, les citadins se sentent lésés lorsque sont remises en cause les pratiques sociales et les arrangements qu'elles soutiennent pour accéder à l'eau potable. L'injustice spatiale se produit alors dans une rupture du quotidien, des normes sociales qui le régissent, non dans une comparaison des espaces et de leurs inégalités. La détermination de seuils d'inégalité ou de principes de justice en ville est inopérante pour mettre en

lumière comment se produit et se vit une injustice, mais surtout comment elle est réduite à l'indicible.

Taire l'injustice ou l'expérience politique de l'espace public.

L'autoritarisme local et ses représentations collectives déterminent le cadre de l'expérience des inégalités urbaines (Goffman 1974). En dehors de la sphère intime et amicale, construire un discours sur l'injustice est un acte politique, qui est assimilé à une critique du parti du FRELIMO. Ce fait a conduit à poursuivre la recherche sur la question de la non traduction des sentiments d'injustice dans l'espace public (Boltanski et Thévenot 1991). Il s'agissait de comprendre comment l'expérience collective de l'injustice spatiale est dissociée de la construction des problèmes publics (Trom et Zimmermann 2001). Dans cette perspective, je me suis appuyé sur les portraits de vie des habitants du *Suburbio,* en particulier sur les parties qui renseignent sur les liens entretenus avec les autorités locales, ainsi que les prises de parole dans les institutions (municipalité, ADM, etc.) et les réunions publiques organisées à l'échelle des *Bairros*. Par ailleurs, des entretiens furent menés auprès de figures politiques locales dans les *Bairros* concernés – les Secrétaires de *Bairro* et les Chefs de *Quarteirão*. Il revenait d'étudier l'autoritarisme du FRELIMO à l'échelle locale, dans les pratiques quotidiennes de ses membres (Rowell 2006). L'autoritarisme revêt des visages pluriels à Maputo selon les lieux d'exercice du pouvoir, les profils socio-politiques des partisans et les objets de pouvoir en jeu. Ainsi, les pratiques autoritaires observées à la municipalité diffèrent de celles qui prévalent à l'échelle locale (Ginisty 2014, p. 265).

Étudier les liens sociaux noués entre les citadins et les acteurs politiques locaux apporte un éclairage sur la non traduction des sentiments d'injustice dans l'espace public. S'intéresser à l'expérience du politique des citadins, en particulier celle de la résolution des problèmes urbains locaux, a focalisé l'attention sur les figures du chef de *Quarteirão* et du Secrétaire de *Bairro*. Les récits des prises de parole des citadins, en public, devant leurs représentants publics locaux m'ont permis de dégager des pistes de réflexion sur le choix du silence lorsque des sentiments d'injustice surviennent. Ainsi, leurs expériences des réunions publiques locales interrogent la fabrication de ce que Danny Trom

et Bénédicte Zimmermann appellent les cadres de la mobilisation, qui renvoient à « […] la structuration du champ des problèmes légitimes » dans lequel se dessinent les « […] conditions de possibilité d'un engagement dans une plainte ou une mobilisation » (Trom et Zimmermann 2001, p. 283-308). Le croisement de la sociologie goffmanienne avec celle des mouvements sociaux permet d'étudier la constitution d'un problème public par-delà la problématique des ressources et des opportunités politiques d'un groupe d'acteurs (Trom et Zimmermann 2001). Il s'agit de s'intéresser aux moments où émergent le doute et le désaccord de manière collective, les moments où sont remis en question les problèmes publics, avant d'entrevoir leur reformulation et la manière de les résoudre (Trom et Zimmermann 2001, p. 282). La place accordée aux étapes de construction des problèmes publics revient à analyser les lieux où se produisent les espaces publics, les pratiques sociales qui les stabilisent et les pérennisent, dont les techniques contestataires participent (Siméant 2009). La question des lieux où se fabriquent des scènes de débats publics et des registres d'action collective est centrale dans les contextes autoritaires où « les restrictions, plus ou moins accusées, rencontrées dans l'exercice des droits et des libertés entretiennent une citoyenneté passive marquée par le repli sur la sphère domestique et l'identification de la sphère publique au domaine de l'arbitraire et de la répression, voire de la corruption » (Camau et Geisser 2003, p. 39).

E., 53 ans, quartier de Polana Caniço, Maputo :

« Si la Secrétaire (de Bairro) ne nous dit pas de manifester, nous ne manifesterons pas. Moi, aller là-bas (à ADM) et dire qu'on va manifester, non. Tout seul (il rit) ? Non. Tout dépend des documents qui doivent être transmis. C'est le secrétaire qui ne fait rien, pourtant elle est du Bairro. Dans les autres Bairros, il y a des changements parce que le Secrétaire travaille. »

L'interdisciplinarité prend un dernier tournant dans cette thèse, en entretenant une proximité avec les sciences politiques qui traitent de l'autoritarisme et de l'hybridité politique (Camau et Massardier 2009) (Hilgers 2010). Les pratiques de pouvoirs autoritaires n'ont officiellement plus cours depuis les années 1990. En effet, le renoncement du FRELIMO à la doctrine socialiste à la fin des années 1980, la reconnaissance du multipartisme en 1990 et les accords de paix en

1992 ont placé l'État mozambicain sur la voie de la démocratisation par le haut. Ainsi, les pratiques et les discours politiques qui entretenaient la légitimité de l'État et du Parti à surveiller et punir jusque dans les espaces domestiques ont disparu à Maputo. Toutefois, alors que la pratique du politique semble réduite à de simples rapports bureaucratiques à l'échelle locale, la permanence du personnel politique réactive les cadres mémoriels de l'autoritarisme vécu durant la période du Parti unique (Geisser 2008). À l'image de E., les citadins ne perçoivent pas le *Quarteirão* ou le *Bairro* comme des endroits permettant de *faire* public (manifester sans un encadrement du FRELIMO) et de s'organiser collectivement. Durant huit années, de février 2000 à décembre 2008, plusieurs milliers de familles du *Bairro* de Polana Caniço A, à l'instar de celle de E., ont été privées d'eau potable à la suite d'une rupture de canalisation, exploitée et gérée par l'entreprise ADM (Ginisty 2014, p. 289). En dépit de sentiments d'injustice partagés à l'échelle de plusieurs *Quarteirões* – le *Quarteirão* est une maille territoriale administrative interne au *Bairro*, récemment dotée d'un représentant public élu – il n'y eut aucune forme de mobilisation collective. Le *Quarteirão* n'est pas perçu comme un espace de discussion collective à Maputo, mais comme un espace de pouvoir partidaire. Le personnel politique local du FRELIMO, en place parfois depuis l'indépendance, s'est en effet accaparé les fonctions de représentation publique malgré la mise en place d'élections multipartites.

L'ethnographie réalisée auprès de 200 citadins expose néanmoins un décalage entre le cantonnement du partage des expériences de l'injustice à la sphère domestique et l'exercice du pouvoir des représentants publics locaux. La citation de E, illustrant son refus d'investir l'espace public local, renseigne sur les pratiques de pouvoir du chef de *Quarteirão.* Le chef de *Quarteirão* cantonne sa pratique de représentation publique à l'information, à l'écoute lors des réunions et à la rédaction de rapports administratifs. Les représentants locaux sont alors généralement perçus comme impuissants (rédiger des rapports ne résout pas les problèmes urbains) (Ginisty 2014, p. 296). Dire le juste et l'injuste lors des réunions publiques du chef de *Quarteirão* demeure *in fine* tributaire d'un changement de rationalité concernant le sens et les pratiques des lieux qui incarnent les possibilités d'un espace public local. En effet, pour qu'un lieu offre les possibilités de *faire* public, il revient de l'investir autrement, de le doter d'un autre sens pratique. L'espace public est une scène de discussions accessible à

tous, de réunion et de débat, non une scène publique conçue pour prendre connaissance des actions de l'État et du Parti. De ce point de vue, les injustices sociales ou spatiales ne représentent pas un problème qui se construit par et dans le public, car elles relèvent de ce qui est intime. Dans les représentations collectives, ce sentiment n'a pas à être exprimé en la présence des représentants publics, qui sont également des anciens cadres ou partisans du régime à Parti unique. Cette représentation de l'injustice rappelle que les cadres locaux du FRELIMO ont été en première ligne de l'apprentissage et de l'intériorisation des codes de l'oppression politique en ville.

Mobiliser les théories de la justice sociale pour identifier les injustices spatiales vécues au quotidien se révèle problématique pour le chercheur qui se situe dans un contexte autoritaire ou hybride. Les voies procédurales et distributives de la justice sociale ont été théorisées dans les sociétés nord-américaines et européennes, dotées de gouvernements démocratiques, mais surtout d'espaces publics où interagit une multiplicité d'acteurs. Dans ces contextes, l'injustice est plus aisément visible, même s'il existe des enjeux de pouvoir autour de la maîtrise des compétences de traduction des sentiments d'injustice dans les registres légitimes du collectif et du politique (Boltanski et Thévenot 1991). Dans les contextes autoritaires ou hybrides, il s'agit plutôt de se détourner de l'espace public en raison de son contrôle et son instrumentalisation par le pouvoir en place.

Au Mozambique, la justice sociale a détenu une forte visibilité ; elle a structuré les discours de la lutte anti-coloniale, puis la réappropriation d'une doctrine socialiste par les élites à l'indépendance. La justice spatiale appartient donc au registre discursif construit par le FRELIMO pour renverser le pouvoir raciste en 1974, puis de l'État pour légitimer l'instauration d'un régime politique autoritaire. Sa mise en scène discursive, durant le régime à Parti unique socialiste, fait partie intégrante du cadre dans lequel penser les possibilités d'investissement de l'espace public, lorsque surgissent des sentiments d'injustice, aujourd'hui, à Maputo. Dans cette perspective, il était crucial de construire le terrain à partir d'autres espaces de recherche que celui de l'espace public. Le refus des

habitants d'investir l'espace public local, à l'échelle du *Bairro*, impliquait de recourir à une méthodologie capable d'éclairer aussi bien l'espace vécu des habitants que la formation des sentiments d'injustice. L'ethnographie s'est avérée être une méthode de recherche stimulante, qui nous ramène à l'injustice en tant qu'expérience de la vie quotidienne. Se placer à l'échelle de la vie quotidienne conduit alors à problématiser la recherche à partir des lieux où sont vécues les injustices. Ainsi, le fait de ne pas avoir accès à l'eau, de ne pas disposer d'un container pour enterrer ses déchets, renvoie, à Maputo, au cadre de l'expérience des services urbains, qui nourrit de profondes souffrances quotidiennes. Ces souffrances ne soutiennent pas, en dehors des jeunes urbains, des sentiments d'injustice. La catégorisation de l'injustice par les citadins a en effet peu à voir avec les caractéristiques de la matérialité de l'espace urbain et ses conséquences. L'analyse de l'espace vécu permet de définir l'injustice en tant que rupture du cadre de l'expérience de la quotidienneté en ville. Les pratiques déployées, pour obtenir de l'eau potable ou faire face aux déchets, structurent le bon déroulement de la vie quotidienne à Maputo. En l'absence d'alternative pour accéder à ces services, leur remise en question, par les institutions ou les autorités, soutient alors des sentiments d'injustice. Comprendre le rapport au juste et à l'injuste des citadins à Maputo a été possible en mobilisant des outils analytiques interdisciplinaires.

S'intéresser à la pluralité des significations, des pratiques et des enjeux de la justice spatiale à Maputo a consisté à se départir de tout projet normatif, où la catégorisation du juste et de l'injuste repose sur des critères, des seuils, des degrés construits par des collectifs ou des institutions. Le décentrement de la recherche vis-à-vis des approches normatives de la justice spatiale s'est appuyé sur un terrain exploratoire des liens entre les inégalités d'accès aux services urbains et les attentes des acteurs en termes de justice spatiale. La construction de ce terrain impliquait de mobiliser divers outils analytiques, convenant en sus à une recherche dans un contexte autoritaire ou hybride. Ainsi, la notion de cadre de l'expérience a permis de structurer une scène d'entretien permettant d'étudier l'espace vécu et son rôle dans la formation des sentiments d'injustice. L'interdisciplinarité qui a pris forme dans cette thèse a pris le parti d'expérimenter des outils analytiques élaborés en dehors du champ d'études de la justice sociale. La volonté de ne pas supposer de liens entre l'autoritarisme du

FRELIMO et le caractère injuste de la gouvernance urbaine à Maputo a par ailleurs soutenu l'usage de la notion de référentiel et ses perspectives heuristiques. Elle a permis de démontrer qu'il existe bien différents groupes sociaux de pouvoir au sein de la gouvernance urbaine, entretenant des rapports différents à l'existence d'injustices spatiales dans la ville. L'ensemble de la recherche confirme que la justice spatiale est avant tout, au Mozambique, une expérience politique de la ville, et en particulier de la domination politique du FRELIMO dans l'ensemble des sphères de la société.

Résumé

Cet article revient sur la construction interdisciplinaire d'une thèse de géographie, qui porte sur les inégalités d'accès aux services urbains et la justice spatiale à Maputo, capitale du Mozambique. L'auteur part du constat de l'impossible usage des théories dominantes de la justice sociale pour étudier deux actions de développement et leur réception à l'échelle locale. L'absence d'espace public, selon une perspective habermassienne, pose la question des ressources empiriques disponibles pour proposer une approche à la fois normative et située de la justice spatiale. À Maputo, ce qui se présente comme un espace public se révèle façonné par les dispositifs de contrôle politique du FRELIMO, parti hégémonique au pouvoir depuis 1975. Ce phénomène guide les choix interdisciplinaires de cette thèse. La mobilisation de notions de sociologie, telles que le référentiel, permet de contourner la difficulté de l'espace public sur le terrain et de reformuler la recherche autour des moments de catégorisation du juste et de l'injuste à Maputo.

Notes

[1] Les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement, adoptés en 2000 par les Nations Unies, définissent les priorités de la lutte contre la pauvreté dans les pays du Sud.

[2] La théorie de la justice sociale de John Rawls se distingue par la défense d'un principe d'équité dans la distribution de « biens premiers » et d'un « voile d'ignorance » sur le choix de ces derniers entre les individus d'une même société. En géographie, la notion de « biens premiers » a suscité de nombreux débats sur le rôle de l'espace dans la manière de construire une distribution juste.

[3] Traduction française : ville ; expression servant à désigner, à Maputo, l'ancienne municipalité coloniale et son urbanisme européen.

[4] Traduction française : *suburb*, expression servant à désigner, à Maputo, les espaces urbanisés en dehors de l'ancienne municipalité coloniale.

[5] Front de Libération du Mozambique, fondé en 1962, lors de la lutte anti-coloniale, et considéré comme le libérateur de l'oppression portugaise en 1974. Le FRELIMO accéda à la tête de l'État le 25 juin 1975 et mit en place un régime à Parti unique, et socialiste, jusqu'en 1990.

[6] Le *Maputo Water Supply Project* est un projet financé par des bailleurs de fonds, entre 2006 et 2015, pour atteindre l'Objectif du Millénaire pour le Développement dans le domaine de l'eau.

[7] *Apoio à Gestão dos Resíduos Sólidos Urbanos na Área de Grande Maputo* est un projet de coopération bilatérale entre l'agence de coopération allemande GTZ (GIZ) et la municipalité de Maputo (2001-2009), pour mettre en place un système de ramassage des déchets municipaux à Maputo.

[8] Il s'agit principalement de Mafalala, Polana Caniço A, Maxaquene A, Urbanizaçao, Magoanine A. Le guide d'entretien avait aussi été testé à Luis Cabral et Chamanculo C, lors du travail de Master sur le même sujet.

[9] *Águas de Moçambique*, consortium du partenariat public-privé qui exploitait le réseau d'adduction d'eau à cette période.

[10] Échelon territorial inférieur à celui du *Bairro*. Il dispose d'un représentant élu et représente, en théorie, l'échelle privilégiée pour organiser le débat et la participation des habitants à la gouvernance municipale.

[11] Parenthèses rajoutées par l'auteur.

Bibliographie

Baron, Catherine et Elisabeth Peyroux. 2011. « Services urbains et néolibéralisme. Approches théoriques et enjeux de développement » *Cahiers d'études africaines*, n°202-203 : p. 369-393.

Boltanski, Luc et Laurent Thévenot. 1991. *De la justification : les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard.

Bongrand, Philippe et Pascale Laborier. 2005. « L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ? » *Revue française de science politique*, vol. 55, n°1 : p. 73-111.

Bret, Bernard. 2000. « Justice et territoire : essai d'interprétation du Nordeste du Brésil » Thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Camau, Michel et Vincent Geisse. 2003. *Le syndrome autoritaire. Politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*. Paris : Presses de Sciences Po, coll. « Académie ».

Camau, Michel et Gilles Massardier (dirs.). 2009. *Démocraties et autoritarismes. Fragmentation et hybridation des régimes*. Paris : Karthala.

Christ, Julia et Nicolas Nicodeme (dirs.). 2013. *L'injustice sociale : quelles voies pour la critiquer ?* Paris : Presses Universitaires de France.

Dabène, Olivier, Vincent Geisser et Gilles Massardier (dirs.). 2008. *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXIe siècle. Convergences Nord-Sud*. Paris : La Découverte, coll. « Recherches ».

Fraser, Nancy. 2005. *Qu'est ce que la justice sociale ?* Paris : La Découverte.

Frémont, Armand. 1999. *La région, espace vécu*. Paris : Flammarion.

Garreton Manuel, Antonio. 1987. *Reconstruir la política : transición y consolidación democrática en Chile*. Santiago : Editorial Andante.

Gervais-Lambony, Philippe. 1994. *De Lomé à Harare. Le fait citadin.* Paris : Karthala, coll. « Hommes et Sociétés ».

Gervais-Lambony, Philippe et Frédéric Dufaux. 2010. « Espace et justice : ouverture et ouvertures » in Gervais-Lambony, Philippe, Bernard Bret, Claire Hancock et Frédéric Landy (dirs.). *Justice et injustices spatiales*, p, 9-18. Nanterre : Presses Universitaires de Paris Ouest.

Gervais-Lambony, Philippe, Claire Bénit-Gbaffou, Jean-Luc Piermay, Alain Musset, Sabine Planel (dirs.). 2014. *La justice spatiale et la ville : regards du sud* . Paris : Karthala.

Geisser, Vincent. 2008. « L'autoritarisme des « dominés » : un mode paradoxal de l'autoritarisme politique ? » in Dabène, Olivier, Vincent Geisser et Gilles Massardier (dirs.) *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au XXIe siècle. Convergences Nord-Sud*, p. 181-212. Paris : La Découverte, coll. « Recherches ».

Ginisty, Karine. 2009. « Les petits opérateurs privés d'approvisionnement en eau à Maputo : inscription spatiale et acteurs du territoire » Rapport interne pour l'Agence Française de Développement.

Ginisty, Karine et Jeanne Vivet. 2012. « Territorialités d'un parti politique en ville – L'exemple du Frelimo à Maputo, capitale du Mozambique » *L'Espace Politique*, vol. 18.

Ginisty Karine. 2014. « Inégalités et (in)justices spatiales à Maputo (Mozambique) : pratiques des services urbains » Thèse de doctorat, Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Goffman, Erving. 1991. *Les cadres de l'expérience*. Traduit de l'anglais par Isaac Joseph, Michel Dartevelle et Pascale Joseph. Paris : Les Éditions de Minuit.

Harvey, David. 2009. *Social Justice and the City*. Athens : University of Georgia Press.

Hilgers, Mathieu. 2010. « Contester en contextes semi-autoritaires : espaces publics en Afrique » *Alternatives Sud*, vol. 17 : p. 205-219.

Hugon, Philippe. 2007. « Vers une nouvelle forme de gouvernance de l'eau en Afrique et en Amérique latine » *Revue internationale et stratégique*, n°66 : p. 65-78.

Jaglin, Sylvy. 2005. *Services d'eau en Afrique subsaharienne. La fragmentation urbaine en question,* Paris : CNRS Éditions.

—. 2013. « Les dispositifs hors réseau des villes en développement : quels enseignements ? » in Deutsch, Jean-Claude et Isabelle Gautheron (dirs.)*. Eaux pour la ville, eaux des villes : Eugène Belgrand XIXe-XXIe siècle*, p. 400-421. Paris : Presses des Ponts.

Lachartre, Brigitte. 2000. *Enjeux urbains au Mozambique. De Lourenço Marques à Maputo*. Paris : Karthala.

Lefebvre, Henri. 1968. *Le droit à la ville*. Paris : Anthropos.

—. 2000. *La production de l'espace*. Paris : Anthropos.

Machel, Samora. 1975. *A nossa luta*. Lourenço Marques : Imprensa Nacional de Moçambique.

Muller, Pierre. 2000. « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique » *Revue française de science politique*, vol. 50, n°2 : p. 189-208.

Muller, Pierre et Yves Surel. 1998. *L'analyse des politiques publiques*. Paris : Montchrestien, coll. « Clefs Politique ».

Nussbaum, Martha. 2012. *Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?* Traduit de l'anglais par Solange Chavel. Paris : Flammarion, coll. « Climats ».

Quéré, Louis. 1992. « L'espace public : de la théorie politique à la métathéorie sociologique » *Quaderni*, vol. 18 : p. 75-92.

Rawls, John. 1987. *Théorie de la justice*. Paris : Seuil.

Renaut, Alain. 2013. *Un monde plus juste est-il possible ? Contribution à un essai de justice globale*. Paris : Éditions Stock.

Reynaud, Alain. 1981. *Société, espace et justice : inégalités régionales et justice socio-spatiale*. Paris : Presses Universitaires de France.

Rowell, Jay. 2006. *Le totalitarisme au concret : les politiques du logement en RDA*. Paris : Economica.

Sassen, Saskia. 2009. *La globalisation. Une sociologie*. Paris : Galimard.

Scherer, Klaus (ed.). 1992. *Justice. Interdisciplinary perspectives*. Cambridge : Cambridge University Press.

Sen, Amartya. 2010. *L'idée de justice*. Paris, Flammarion.

Siméant, Johanna., 2009. *La grève de la faim*. Paris : Les Presses de Sciences Po.

Spencer, James. 2014. *Globalization and Urbanization. The Global Urban Ecosystem*. Lanham: Rowman & Littlefield Publishers.

Swyngedouw Eric. 2004. *Social Power and the Urbanisation of Water. Flows of Power*. Oxford : Oxford University Press.

Trom, Danny et Bénédicte Zimmermann. 2001. « Cadres et institutions des problèmes publics : le cas du chômage et du paysage » in Cefaï, Daniel et Danny Trom (dirs.). *Les formes de l'action collective. Mobilisations dans les arènes publiques*, p. 281-315. Paris : Les Éditions de l'EHESS.

Walzer, Michael. 1991. *Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*. Traduit de l'anglais par Pascal Engel. Paris : Seuil.

Young, Iris. 1990. *Justice and the Politics of Difference*. Princeton : Princeton University Press.